

Laurent Mucchielli (1968 -)

sociologue et historien de formation, est chargé de recherche au CNRS
et directeur du Centre de recherche sociologique sur le Droit et les institutions pénales au CNRS
(1999)

“Quelques interrogations épistémologiques sur la psychiatrie criminologique française (à partir d'un ouvrage récent).”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel : jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"

Site web : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l'article de :

Laurent Mucchielli,

"Quelques interrogations épistémologiques sur la psychiatrie criminologique française (à partir d'un ouvrage récent)".

Un article publié dans *Revue internationale de criminologie et de police scientifique*, no 4, 1999, pp. 461-487.

[Autorisation formelle accordée, le 8 septembre 2005, par M. Laurent Mucchielli, sociologue et historien de formation, chargé de recherche au CNRS et directeur du Centre de recherche sociologique sur le Droit et les institutions pénales au CNRS.]

Site web : <http://laurent.mucchielli.free.fr/>



Courriels : laurent.mucchielli@wanadoo.fr ou mucchielli@cesdip.com

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 10 janvier 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec.



Table des matières

Résumé

Introduction

I. Des textes aux statuts les plus divers

II. Des fondements empiriques incertains voire inexistants

Sur la psychiatrie de salon : l'exemple de l'anthropophagie

De l'anecdote à la généralité : un enjeu crucial

Où l'absence de base empirique solide permet de dire tout... et n'importe quoi

III. Des fondements théoriques particulièrement fragiles : un certain usage du freudisme

Quel est le corpus théorique de référence de la psychiatrie criminologique ?

L'autorité de la parole freudienne, ou comment se passer de la preuve

Le préjugé persistant de l'innéité criminelle

Une impasse logique de la psychanalyse importée en criminologie

IV. Quelques conditions sociales minimales de l'activité scientifique

Quel est le domaine de la psychiatrie criminologique ?

Absence très fréquente de connaissance de la littérature scientifique

L'individualisation et la « pathologisation » excessives des conduites hors normes

Conclusion : la règle du jeu scientifique

Références bibliographiques

Laurent Mucchielli (2001)

“Quelques interrogations épistémologiques sur la psychiatrie criminologique française (à partir d'un ouvrage récent)”.

in *Revue internationale de criminologie et de police scientifique*,
no 4, 1999, pp. 461-487.

Résumé

[Retour à la table des matières](#)

À partir de l'analyse d'un important ouvrage collectif intitulé *Criminologie et psychiatrie* (1997), l'auteur propose un examen critique de la psychiatrie criminologique française. Il s'interroge premièrement sur ses fondements empiriques (types de données utilisées et mode de traitement de ces données, connaissance et utilisation de la littérature scientifique internationale), deuxièmement sur sa cohérence théorique (définition du domaine et des objets de la psychiatrie criminologique, distinction du normal et du pathologique dans les comportements, présupposé de la violence innée de l'Homme) et troisièmement sur ses procédés argumentatifs (mode d'utilisation de la psychanalyse, statut des cas en clinique, mode d'exemplification des énoncés théoriques). L'auteur conclut au non-respect général des conditions couramment admises dans l'exercice du travail scientifique.

Summary : Proceeding from the analysis of an important collective book headed *Criminologie et psychiatrie* (1997), the author propose a critical examination of French criminological psychiatry. He questions firstly its empirical foundations (types of data used and data processing

modes, knowledge and use of international scientific works), secondly its theoretical consistency (definition of the criminological psychiatry domain and subjects, distinction between normal and pathological behaviours, presupposed of natural violence of man), thirdly its argumentation procedures (uses of psychoanalysis, status of case studies from a clinical point of view, ways of exemplify theoretical statements). The author concludes that usually conditions of scientific work are generally non respected.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Sous le titre général « Criminologie et psychiatrie », Thierry Alberne (Psychiatre des Hôpitaux, Centre Hospitalier de Montfavet, France) a réuni en 1997 cent vingt-quatre contributeurs pour une somme aux dimensions impressionnantes (752 pages d'un grand format) dont l'ambition affichée demeure cependant modeste : « créer un *trait d'union* entre la *criminologie* et la *psychiatrie* » (Alberne, 1997, 7) ¹. Cette modestie peut surprendre dans la mesure où l'étude des criminels est un objet de la psychiatrie depuis plus de deux siècles, qui a partie liée avec son évolution théorique ainsi qu'avec son institutionnalisation (Renneville, 1997). Elle nous paraît néanmoins heureuse car, si l'ouvrage est particulièrement riche, il est également d'une hétérogénéité telle, sur la forme comme sur le fond, qu'il semble bien difficile, malgré les regroupements dans un plan d'ensemble équilibré, d'en dégager un synthèse à la fois fidèle et cohérente. Loin de pouvoir faire office de manuel, ce livre apparaît comme une sorte d'état des lieux des savoirs théoriques et pratiques des psychiatres travaillant dans le champ de la justice pénale, en France ². À ce titre,

¹ Par la suite, sauf indication contraire, les pages données simplement entre parenthèse dans le texte renvoient toutes à cet ouvrage. Les autres références renvoient à la bibliographie finale.

² Le livre rassemble cent vingt-quatre auteurs, dont cent cinq français (soit 85 %), auxquels se sont joints cinq belges, quatre québécois, trois italiens, deux allemands, un burkinabais, un espagnol, un libanais, un luxembourgeois et un suisse. Par ailleurs, il s'agit bien d'un ouvrage attestant avant tout de l'état de la psychiatrie puisque quatre-vingt-dix-neuf des cent vingt-quatre contributeurs sont

il est donc fort intéressant pour discuter de l'état actuel de ce domaine de la psychiatrie française. Toutefois, étant donnés la diversité des statuts des textes rassemblés et le nombre nécessairement limité des contributeurs s'exprimant sur tel ou tel sujet précis, nous ne pouvons dire dans quelle mesure tout ou partie de notre analyse est pleinement généralisable à la psychiatrie criminologique française. Notre propos consistera donc, en poussant au plus loin les exemples empruntés à cet ouvrage, à tenter d'amorcer une réflexion critique générale de nature *épistémologique* sur la psychiatrie criminologique : de quelle science s'agit-il ? quelles sont ses théories ? leurs rapports avec la pratique ? leurs bases empiriques ? leurs procédés argumentatifs ? etc. ³

I. Des textes aux statuts les plus divers

[Retour à la table des matières](#)

Les cent vingt-quatre textes de ce livre sont donc d'une très grande hétérogénéité. Sur le fond, celle-ci est du reste très honnêtement reconnue à quelques reprises par le directeur de l'ouvrage qui souligne la diversité des points de vue voire les contradictions qui pourraient surgir entre les auteurs sur tel ou tel sujet. Il n'hésite même pas à présenter une contribution comme exprimant un point de vue « marginal » dans le milieu psy-

des psychiatres (soit 80 %), les autres se présentant comme psychologues (neuf cas dont sept spécialistes de psychopathologie), juriste-criminologue (six cas), psychanalyste (cinq cas), auxquels s'ajoutent enfin cinq isolés dans leurs disciplines (un médecin légiste, un historien, un philosophe, etc.). L'ensemble psychiatrie-psychopathologie-psychanalyse représente donc 91 % des contributions.

³ Nous nous concentrerons avant tout sur les trois premières parties du livre jusqu'à la page 540 (ces parties sont intitulées respectivement « Questions fondamentales », « Les crimes, les criminels et la criminogénèse », « Les préjudices, les victimes et la victimogénèse »). Nous n'étudierons que partiellement la dernière partie qui a trait aux conditions juridiques de la responsabilité pénale, au statut de l'expertise psychiatrique, au procès pénal envisagé du point de vue de la psychologie des participants et à la prise en charge des condamnés et des victimes. En effet, nous avons peu de chose à dire sur ces sujets qui, soit ne traitent que de la théorie (le droit applicable) au détriment de la pratique institutionnelle, soit se concentrent sur des questions de prise en charge et de thérapeutique sur lesquelles le non praticien que nous sommes doit se déclarer incompétent.

chiatricque (p. 93). Mais c'est d'abord sur la forme que se pose quelques problèmes. Ce volume rassemble en effet des textes aux statuts les plus divers, ce qui déroutera bien des lecteurs. L'impression d'état des lieux un peu désordonné dans lequel interviennent la plupart des auteurs connus en ces domaines dans l'hexagone est en effet favorisée par la très grande diversité formelle des textes : une relative majorité sont courts et synthétiques (environ quatre pages en moyenne), mais un bon nombre d'entre eux excèdent de beaucoup ce calibrage, tandis que quelques uns sont tellement brefs et peu informatifs qu'ils ne semblent destinées qu'à marquer symboliquement la présence de leurs auteurs dans le livre. Enfin, si une bonne moitié des textes prennent ce caractère de synthèse des connaissances qu'on peut attendre d'un tel ouvrage et présentent une bibliographie indicative (au moins en langue française, rarement hélas au fait des travaux anglo-saxons), les autres sont de natures très diverses. Certains s'apparentent à des résumés d'articles présentant les résultats d'une recherche ponctuelle. D'autres ressemblent au contraire à des extraits de manuels déjà publiés : ainsi le texte de L. Négrier-Dormont (p. 474-478) sur les origines philosophiques de la criminologie ressemble beaucoup à plusieurs pages de son manuel général, de même pour R. Gassin (p. 116-121) et R. Cario (pp. 458-469), G. Lopez (pp. 248-251) sur le viol, et quelques autres encore.

Cette hétérogénéité formelle ne serait pas trop regrettable si elle allait de pair avec une bonne articulation logique de l'ensemble et une relative unité de traitement intellectuel des questions de fond. Or c'est ici que se posent les plus délicats problèmes.

II. Des fondements empiriques incertains voire inexistantes

[Retour à la table des matières](#)

En lisant dans l'ordre d'apparition l'ensemble de ces textes (à l'exception des interventions purement symboliques dont nous venons de parler et des textes qui composent la quatrième partie de l'ouvrage), nous avons analysé quatre-vingt cinq contributions. La première question que nous nous sommes posée – celle qui doit toujours déterminer le scientifique – est la question du fondement empirique des discours tenus. Nous avons

retenu la forme empirique dominante (souvent exclusive) dans ces contributions et pu ainsi constituer le tableau ci-contre. Bien entendu, celui-ci est purement indicatif et les chiffres importent peu en eux-mêmes. Toutefois leurs ordres de grandeur et leur éparpillement sont instructifs.

Tableau 1 :
les fondements empiriques des contributions (N = 85)

Analyses d'un corpus de recherches contemporaines	36
Absence ou grande rareté des références empiriques	23
Dont Contributions à caractère philosophique ou épistémologique	5
Emprunts à l'histoire	7
Allusions à des cas connus personnellement	5
Emprunts à la Bible et/ou aux mythologies anciennes	5
Analyses de ses propres recherches empiriques	4
Emprunts à la littérature et au cinéma	3
Emprunts à la presse	2

On y observe que, si les études fondées (au moins en apparence, par le biais d'une bibliographie non nécessairement utilisée dans le texte) sur un corpus de recherches contemporaines arrivent en première position, elles représentent néanmoins moins de la moitié des contributions. Inversement, un peu plus d'un quart de ces dernières sont dénuées de toute référence empirique (même si dans un petit nombre de cas, il s'agit de textes strictement réflexifs qui n'appellent pas véritablement ce type d'appareil bibliographique). C'est là un problème que l'on peut poser d'emblée, indépendamment de tout jugement sur la qualité intellectuelle de ces contributions. Il semble indiquer le fait qu'un certain nombre de psychiatres estiment pouvoir écrire en quelque sorte *ex cathedra*, comme l'on fait un cours magistral, sans s'embarrasser de cet instrument de légitimation que constitue, dans toutes les sciences, la référence à une communauté de recherche sur des objets limités et bien définis ; nous y reviendrons longuement. Enfin, le dernier quart des contributions révèle des formes d'utilisation des sources qui, à bien des égards, nous semblent épistémologiquement plus gênantes que les discours purement mais clairement théori-

ques. On est habitué à ce que les psychanalystes préfèrent prendre leurs exemples dans la mythologie grecque plutôt que dans leur pratique clinique (cf. par ex. pp. 85-89 pour une psychanalyste lacanienne, ou p. 271 pour le directeur de l'ouvrage). On oublie donc (hélas) de s'en préoccuper. On le fait par contre plus volontiers lorsque l'on découvre par exemple la contribution d'un membre de la prestigieuse Académie nationale de médecine qui traite des adolescents meurtriers en se référant quasi exclusivement à l'histoire de la littérature (D.-J. Duché, pp. 369-374). Mais le plus étonnant est à venir.

*Sur la psychiatrie de salon :
l'exemple de l'anthropophagie*

[Retour à la table des matières](#)

La psychiatrie criminologique est, en théorie, un ordre de savoirs fondamentalement pratiques. La très grande majorité des psychiatres réunis exercent en hôpitaux ou dans des structures comparables et ils sont régulièrement au contact des malades. Pourtant, à la lecture de ce livre, on comprend que cet ancrage pratique peut disparaître dans deux situations : premièrement lorsque les psychiatres, se retirant pour écrire dans leur bureau, se mettent à réfléchir sur des données anthropologiques et historiques qui échappent à leur expertise, deuxièmement lorsqu'il s'agit en réalité non pas de praticiens mais d'universitaires enseignant la psychopathologie sur la base quasi exclusive de la psychanalyse.

Le premier cas peut être illustré par le texte de D. Bourgeois et T. Albernhe (qui sont par ailleurs les deux principaux contributeurs au livre) sur l'anthropophagie (pp. 201-206). Sujet exotique ultra-classique qui fut historiquement l'objet de toutes sortes de fantasmes de la part des européens. Le cas présent déroge-t-il à la règle ? Ce n'est pas sûr. D'emblée, les auteurs se préoccupent de « l'une des conduites déviantes qui choquent le plus la conscience humaine » (p. 201). La formulation est maladroite puisque cela ne choque en réalité que la conscience occidentale. Les auteurs le savent certainement puisque, en guise d'introduction, ils font état du « point de vue anthropologique » qui reconnaît l'anthropophagie comme une « consommation rituelle, coutumière ». Certes, le premier exemple donné intrigue déjà car il ressemble surtout à

une anecdote croustillante : « Claude Lévi-Strauss [...] relate ces pratiques, centrées souvent sur une partie seulement du corps de la victime : Lune, de la tribu "Nez-percé" ne mange que les testicules » (ibid.). L'association de l'anthropophagie et des organes sexuels produit ici un effet garanti : nous sommes censés toucher le sommet de l'horreur. Mais nous reviendrons tout à l'heure sur l'usage de l'anecdote à connotation sexuelle. Pour le moment, une série d'autres exemples permettent aux auteurs de montrer la généralité du cannibalisme rituel dans les sociétés anciennes ⁴, qu'ils distinguent d'une anthropophagie pour ainsi dire moderne qui tomberait alors dans le domaine de la psychiatrie. Ils passent ainsi aisément au « point de vue clinique », autrement dit à « l'anthropophagie pathologique ». Ils évoquent l'autophagie (hélas sans problématiser ses rapports avec l'automutilation), l'hétérophagie au cours d'un épisode délirant et enfin, naturellement, la nécrophilie, cet autre objet exotique et terrifiant. En guise d'explication « clinique » de ce dernier comportement, on ne trouve que deux exemples. Le premier est un extrait du Marquis de Sade, donné tel quel, sans commentaire (comme s'il parlait de lui-même). Le second est l'évocation du cas d'un « japonais cannibale » qui fit beaucoup parler de lui au début des années 1980 (il avait tué, dépecé, cuisiné et mangé partiellement sa petite amie). Les auteurs en proposent l'analyse suivante : « il s'agissait sans doute d'un acte à participation archaïque, psychotique, illustrant la perte de la métaphore mais aussi d'essence perverse sadique (sadique-orale ?). Le sujet, après un temps d'internement (art. 64 ancien CP) avait été transféré dans son pays où d'autres experts ayant conclu à l'absence de dangerosité, il a été libéré, a pu écrire un livre, et serait actuellement indemne de symptomatologie psychotique » (p. 205). Le lecteur conviendra sans doute que l'on n'apprend rien du tout dans ce commentaire aussi plat que jargoneux ⁵.

⁴ Série hélas clôturée par une consternante digression sur la maladie de la vache folle comme résultat du cannibalisme forcé des bovins (au delà des mots et des jeux de mots, quel rapport avec le sujet ?).

⁵ Qu'est-ce qu'une « participation archaïque illustrant la perte de la métaphore » ? Nous avons consulté deux dictionnaires courants de psychiatrie ainsi que le fameux *Vocabulaire de la psychanalyse* sans trouver la réponse. Néanmoins la palme du jargon revient (sans surprise) à un psychanalyste lacanien. Dans son texte sur « Nécrophilie, psychose et perversion », M. Malleval nous explique en effet que « le fantasme psychotique, dans sa structure, se caractérise de se soutenir hors-castration, il n'inclut pas la fonction de négation phallique, de sorte que nulle impuissance ne coordonne le sujet à l'objet dont il jouit » (p. 207).

Dans tous ces cas relevant d'autres cultures ou bien de conduites pathologiques, l'homme occidental voudrait se rassurer sur ses normes. Qu'il tremble pourtant ! En effet, la psychanalyse freudienne est, comme chacun sait, venue infliger à l'humanité sa troisième blessure narcissique en lui expliquant que son comportement n'était pas décidé par sa conscience mais par son inconscient. Ce dernier, comme chacun sait également, est organisé par des pulsions universelles qui plongent leurs racines dans la vie animale. Les auteurs admettent ensuite qu'une de ces pulsions universelles est la « pulsion sadique ». Et ils en déduisent qu'il doit exister une « pulsion anthropophagique, avatar de la pulsion sadique » (p. 205). Nous voici donc enfin arrivé au lieu commun ultime des discours sur l'anthropophagie : et si nous l'étions tous un peu ? Trois exemples le montrent très bien, selon les deux experts.

Le premier est celui des jeux du Cirque dans la Rome antique, avec leurs chrétiens dévorés par les lions. Pour ces cliniciens, il ne fait aucun doute que « de telles conduites collectives se placent aux confins des anthropophagies perverses et criminelles », qu'il s'agit en réalité de « cannibalismes indirects, utilisant les animaux comme médiateur/outil », bref : d'une « forme d'anthropophagie non culturelle mais socialisée » (p. 205).

Dans un genre plus simple, citons un psychiatre espagnol invité à traiter du terrorisme. Sur la personnalité du terroriste, il explique que « La faiblesse de son Moi, manipulée par le self ou l'image de soi, en complicité avec le Surmoi et le Ça, est notoire. [...] Les pulsions d'agressivité du Ça, au service du self, sont promptes à se projeter contre toutes les tendances sociopolitiques ou religieuses qui ne coïncident pas avec les siennes, sans vaciller dans l'usage de moyens destructeurs. [...] Le fonctionnement de la personnalité assumée par un self idéologique exalté qui a absorbé le Moi, qui envahit le Surmoi, l'érodant et le couvrant de lacunes, et qui dirige le Ça, lui donnant un sens anti-social, nous permet de conclure suivant les orientations de Kernberg, que nous nous trouvons devant un narcissisme idéologique, pas proprement pathologique, ayant des traits antisociaux » (F. Alonso-Fernandez, p. 137-138). A lire ce type de littérature, on se demande si le discours psychanalytique ne fonctionnerait pas comme une simple langue étrangère remplaçant des mots français ordinaires par des mots nouveaux pour parvenir à une conclusion étonnamment proche du sens commun. En toute rigueur, ne devrait-on pas convenir que cette langue ne produit pas ici une *explication scientifique* du comportement, qu'elle n'en fournit que l'illusion en reformulant selon ses propres termes les données observables par tout un chacun ?

Il fallait y penser ! Mais sur ce registre de l'imaginaire, on pourrait tout aussi bien discourir sur les fantasmes des lions...

Le second exemple (en fait le troisième dans l'ordre d'apparition, mais nous reviendrons ensuite sur l'exemple intermédiaire) est encore plus déconcertant. Voici le problème : nous serions tous anthropophages car nous consommons tous « des excréments humains dont le prototype est la consommation lactée » (ibid.). Depuis le jour où nous avons tété le sein de nos mères, nous sommes tous devenus des anthropophages en puissance. La question brûlante est alors : qu'est-ce qui nous retient de cuisiner nos plats en sauces à partir des excréments de nos conjoints et de nos enfants ? Les auteurs n'osent sans doute pas la poser de peur de choquer. Ils lui en préfèrent une autre, moins odorante : « on peut noter qu'il n'existe aucun fromage à base de lait de femme... cette idée saugrenue serait-elle tabou ? » (p. 206). Osons quant à nous une autre interprétation : cette idée saugrenue serait-elle sottise ? En fait de tabou, ne serait-il pas simplement concevable que les sociétés occidentales ne confèrent pas aux femmes et aux chèvres le même statut ontologique ?

De façon générale, tout le discours des psychiatres semble guidé ici par le présupposé de l'universalité d'une pulsion cannibalique, les exemples étant simplement destinés à venir illustrer *a posteriori* le présupposé. Alors même que les auteurs mobilisent en introduction plusieurs références ethnologiques, ils ne tiennent en réalité aucun compte de l'enseignement général que fournit précisément l'ethnologie. Car enfin, qu'est-ce que l'anthropophagie dans les sociétés traditionnelles ? Résumons les deux principes essentiels :

– S'agissant des aliments en général, la croyance traditionnelle fondamentale est que « on devient ce que l'on mange » (Garine, 1990, 1513).

– S'agissant du corps des morts en général, les choses s'éclairent lorsque l'on apprend des ethnologues que « la mort n'est jamais la néantisation de l'être pour les cultures traditionnelles, elle est un simple avatar de l'existence qui confère au sur-vivant une promotion sociale, celle d'ancêtre » (Poirier, 1990, 929). Dès lors, parmi les mille manières inventées pour s'attirer la protection et s'appropriier la force de ce sur-vivant, pour le faire ainsi continuer à vivre en soi, il en est une, toute simple, qui consiste à le manger. « Quelle meilleure demeure pour un mort que le

ventre de sa famille ? » demande un proverbe africain (cf. Thomas, 1980 et 1982) ⁶ .

Dès lors, en partant de la généralité normale de l'anthropophagie dans les sociétés traditionnelles pour traquer ensuite ses survivances pathologiques dans les sociétés modernes, les psychiatres-psychanalystes raisonnent comme les ethnologues évolutionnistes de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. De fait, la théorie freudienne des pulsions appartient pleinement à cette période et repose sur les mêmes préjugés moralisateurs européocentristes ⁷. En réalité, nous savons aujourd'hui que l'anthropophagie était une pratique sociale normale dans nombre de cultures traditionnelles, tandis que c'est une pratique dépourvue de tout sens dans la culture occidentale moderne. Les liens établis par nos auteurs ne tiennent donc que par le présupposé universaliste ordonné (chronologiquement et pratiquement) par le présupposé évolutionniste. Mais la superficialité des exemples choisis indique que les pratiques évoquées dans les sociétés traditionnelles et dans les sociétés modernes n'ont sans doute rien à voir, ni de près, ni de loin. L'erreur n'est d'ailleurs pas isolée. Ainsi, dans sa contribution sur « Les mutilations sexuelles criminelles » (pp. 291-196), M. Erlich parle aussi bien des mutilations pratiquées par des meurtriers occidentaux psychologiquement perturbés que des excisions et autres circoncisions traditionnelles. Il nous semble que cela n'a aucun rapport.

De l'anecdote à la généralité : un enjeu crucial

[Retour à la table des matières](#)

Le dernier exemple que nous réservions, ce sont ces quatre lignes écrites dans une sous-rubrique intitulée « Sexe, nourriture et modernité ». Le texte est exactement le suivant : « il est maintenant commercialisé de la lingerie féminine comestible, faite de pâte d'hostie parfumée destinée à être consommée durant l'acte sexuel. Cette "innocente pratique" »

⁶ C'est l'exemple de l'endo-cannibalisme (manger les morts de sa famille lors de leurs funérailles), mais le même raisonnement vaut pour l'exo-cannibalisme (manger son ennemi tué à la bataille pour s'approprier sa force).

⁷ Rappelons que Freud est né en 1856, qu'il s'est donc formé intellectuellement dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle et que son évolutionnisme s'exprime très clairement dans l'ouvrage *Totem et tabou* paru en 1913.

condense à la fois le caractère profondément sexuel de l'acte cannibalique et évoque, par la présence de pâte d'hostie, le caractère sacré de l'acte » (p. 205). Chaque lecteur est ainsi mis face à ses pratiques sexuelles intimes. Pour notre part, vexé d'ignorer l'existence de tels objets, nous avons voulu mener une petite enquête de terrain et nous sommes donc rendu dans de nombreux *Sex Shops* parisiens (concentrés notamment rue Saint-Denis et dans le quartier Pigalle). Bien entendu, en l'absence d'étude statistique sur les usagers de ces boutiques et en particulier sur les acheteurs de ce type de produits, nous ne pouvons prouver qu'il s'agit là d'une anecdote sans intérêt concernant un nombre infime d'individus. Par contre, nous pouvons affirmer qu'il suffit d'examiner avec un tant soit peu d'attention les slips comestibles en question pour s'apercevoir qu'*ils ne sont nullement fabriqués en pâte d'hostie*. Il s'agit en réalité d'une sorte de gélatine, composée essentiellement d'eau et de sucre, parfumée de diverses manières (chocolat, menthe et, naturellement, fruits de la passion), assez ressemblante à tous ces bonbons en forme de petits animaux dont raffolent les enfants. Dès lors, nous nous interrogeons : nos experts en pratiques sexuelles sont-ils mal renseignés (ont-ils cru trop hâtivement ou bien déformé le discours d'un malade ?), ou bien ont-ils eu accès à des circuits de vente parallèles, ou bien encore prennent-ils leurs désirs (théoriques s'entend) pour des réalités ?

Face de tels procédés argumentatifs, comment ne pas être fortement agacé ? Ces psychiatres procèdent par allusions, par anecdotes et parfois même par inventions fantasmatiques là où il s'agit de traiter de sujets généraux, certains à portée universelle ⁸. Plus précisément même, le recours à une de sa mère âgée de quatre vingt ans : "Je me suis vu en érection. J'avais un membre énorme... Je me suis sorti cette affaire énorme et je l'ai décalottée pour voir si j'étais sale" » (ibid.). Non seulement l'unique exemple est simplement raconté en guise d'explication, mais le caractère particulièrement cru et impudique de l'anecdote est manifestement choisi et retranscrit avec contentement. Tout se passe un peu comme si, chez

⁸ Ajoutons que nous sommes dubitatif en songeant que ces mêmes psychiatres exercent la fonction de soignants voire même de thérapeutes auprès d'individus en grande fragilité mentale. Vue la façon dont ils peuvent traiter des sujets comme celui que nous venons d'aborder, on est en droit – malgré notre incompetence – de se demander comment ils interprètent les dires de leurs patients, on est en droit de se poser des questions sur le contenu de leur « attention flottante » comme disent les psychanalystes.

certaines psychiatries français, un exemple avait d'autant plus de valeur qu'il était d'une part relatif au sexe, d'autre part le plus extrême possible. Dans les meilleures cas, l'exemple devient alors une preuve auto-suffisante, une sorte de démonstration qui « parle d'elle-même ». Le psychiatre peut alors faire l'économie d'une véritable analyse. anecdote touchant directement à la sexualité revient à plusieurs reprises dans le livre. Ainsi, J.-P. Rumen, auteur de l'article sur le parricide (que nous retrouverons tout à l'heure) nous dit par exemple que le meurtre a souvent lieu dans la chambre du parent victime, « ce qui ne manque pas de faire surgir la question de la sexualité » (p. 155). Il écrit alors immédiatement : « On rappellera à ce titre la très remarquable observation de Jean-Pierre par Henri Ey [psychiatre français très réputé de son vivant et encore aujourd'hui]. Le parricide confie ceci, qu'il situe après le meurtre de sa mère âgée de quatre-vingt ans : 'Je me suis vu en érection. J'avais un membre énorme... Je me suis sorti cette affaire énorme et je l'ai décalottée pour voir si j'étais sale' » (Ibid.). Non seulement l'unique exemple est simplement raconté en guise d'explication, mais le caractère particulièrement cru et impudique de l'anecdote est manifestement choisi et retranscrit avec contentement. Tout de passe un peu comme si, chez certains psychiatres, un exemple avait d'autant plus de valeur qu'il était d'une part relatif au sexe, d'autre part le plus extrême possible. Dans les meilleurs cas, l'exemple devient alors une preuve auto-suffisante, une sorte de démonstration qui « parle d'elle-même ». Le psychiatre peut alors faire l'économie d'une véritable analyse.

*Où l'absence de base empirique solide permet de dire tout...
et n'importe quoi*

[Retour à la table des matières](#)

Si une bonne demi-douzaine de contributions de cet ouvrage empruntent leurs matériaux à l'histoire, ce qui peut paraître légitime (encore qu'il s'agisse généralement non pas de travaux historiques reconnus mais d'allusions personnelles des auteurs à des faits historiques), on en dénombre presque autant qui se fondent sur des allusions à la Bible et/ou à d'autres mythologies anciennes. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Le cas des emprunts à la presse est plus problématique encore. Dans sa contribution intitulée « La dangerosité en cette fin de siècle », C. Koupernik fait voi-

siner les sources les plus sérieuses et... les plus superficielles. Ainsi se fonde-t-il sur plusieurs articles parus dans le quotidien anglais *The Times* pour présenter des « faits » qui nous semblent très problématiques. On découvre ainsi ce genre d'affirmations, écrites sans plus de commentaire au chapitre de la « dangerosité féminine » : « Ce sont les filicides et, d'une façon plus générale, les infanticides qui représentent l'essentiel de la dangerosité féminine. [...] un cas donne à réfléchir : celui d'une mère qui aurait tué son enfant à cause de son état de tension prémenstruelle » (p. 63). Ce raccourci ne nous fait, personnellement, pas réfléchir. Pas plus que l'évocation en deux lignes du cas belge de Marc Dutroux dont on nous dit qu'« il faut [le] rapprocher de celui du sinistre ménage West à Gloucester », l'un comme l'autre cas illustrant la rubrique des « pervers sexuels meurtriers » (p. 64). Pourtant, il nous semble que même une simple lecture plus attentive de la presse pourrait suffire pour entrevoir la probable spécificité de la première affaire. En effet, le meurtre d'enfants y voisine avec une série tellement longue d'autres faits délictueux ou criminels plus « ordinaires » qu'il est manifestement inexact d'identifier l'auteur comme un simple « pervers sexuel » (cf. Debuyst, 1998) et de comparer sa façon d'instrumentaliser les enfants avec le délire meurtrier de ce couple anglais entassant au fil des ans les cadavres les plus divers au fond de son jardin.

Il nous faut également dire un mot des contributions qui reposent sur des anecdotes personnelles n'offrant guère plus d'intérêt que la façon dont leurs auteurs les présentent. Ainsi le texte du neuropsychiatre G. Bonhomme intitulé « Le crescendo des métamorphoses suicide-homicide ». Déjà difficilement compréhensible dans son titre, ce texte l'est davantage encore dans son contenu. Ainsi y présente-t-on notamment un cas de « Suicide par homicide entraînant un suicide qui était en fait un homicide à retardement avec suicide préalable » (p. 75). Sans rire. Le récit de l'histoire est assurément encore plus instructif pour les criminologues. Le voici, in extenso : « C'est le cas très simple et très embrouillé [*au choix ?*] d'un jeune homme de 17 ans que nous n'avons connu que lors de son autopsie [*humour médical ?*] et qui avait décidé de se faire suicider par sa mère. Convié par celle-ci à venir souper, il lui glisse par dessous la porte la clé de sa chambre dans laquelle il s'est enfermé et la mère, qui ne s'inquiète pas d'une telle procédure, en tirant la porte, tire aussi sur une ficelle coulissant le long de pitons fermés, ficelle qui tire à son tour sur la gâchette d'une carabine 22 long rifle de telle sorte qu'elle suicide ou tue

son fils comme l'on voudra : elle lui a ainsi involontairement retiré la vie qu'elle lui avait généreusement donnée 17 ans plus tôt. Imaginez les dégâts que cela a entraîné chez cette pauvre mère qui s'est suicidé quelques temps plus tard mais un certain nombre de raisons convergentes [*que le secret médical empêche de livrer au lecteur ?*] incitent à penser que c'était au fond ce que désirait son fils en adoptant un tel procédé de suicide » (p. 76). Un cas d'école, assurément, pas de la nôtre toutefois.

Un autre psychiatre, J.-P. Rumen, qui rédige le chapitre sur le parricide, semble lui aussi passionné par la lecture des faits divers dans les journaux. En guise d'analyse « sociologique » de l'évolution des auteurs de parricides, il livre ces réflexions dont le lecteur appréciera la précision et la fiabilité : « Dans les années soixante on savait qu'en France, les parricides n'étaient pas méditerranéens et qu'ils étaient des hommes jeunes et ruraux. De nos jours, *la lecture des faits divers* laisse l'impression que s'il s'agit toujours de sujets jeunes, leur ruralité s'efface bien sûr avec celle de la France. Surtout, il s'agissait d'un crime rare sinon exceptionnel, ce qui n'est plus le cas actuellement. Quoique non catégorisés, les parricides se multiplient... » (p. 154, nous soulignons). Le lecteur est, l'espace d'un instant, impressionné lorsqu'il lit à la page suivante qu'un autre psychiatre, « s'appuyant sur des études américaines et britanniques », « a complété ces données » d'une façon tellement précise qu'il « a pu dresser un *portrait robot du parricide* » (p. 155). Hélas, les sourcils relevés, tendu d'impatience, excité à l'idée d'une telle avancée scientifique, l'honnête chercheur que nous essayons de défendre est immédiatement atterré de découvrir le portrait robot en question (là encore retranscrit in extenso) : « 9 fois sur 10 c'est un homme, 2 fois sur 3 il tue son père, 9 fois sur 10 il est d'intelligence normale. Mais alors qu'un bon nombre de parricides ne présentent aucune affection mentale caractérisée, il s'en dégage toutefois certains traits constants : impulsivité, absence d'inhibition notamment, ce qui, on le concédera, n'est guère surprenant » (ibid.). Ainsi donc, si vous êtes un homme d'intelligence normale dont le père est encore en vie, pour peu que vous soyez impulsif et peu inhibé, sachez que la science vous désigne comme un parricide en puissance. Si vous n'étiez des centaines de milliers dans ce cas, on vous conseillerait volontiers de courir vous inscrire en thérapie au Centre médico-psychologique ou à l'antenne psychiatrique de secteur la plus proche. Hélas, la liste d'attente risquerait d'être longue.

L'honnête criminologue se précipitera peut être ensuite sur le chapitre consacré aux tueurs en série (pp. 173-177). Le psychiatre W. Babaz s'est chargé de ce thème porteur, il a déjà écrit quelques pages dans la revue *Nervure* à propos de « cet étrange singe tueur qu'est l'homme », nous annonce fièrement le directeur de l'ouvrage (p. 173). Hélas, on est assez stupéfait en constatant que le texte est pour l'essentiel un commentaire de la *filmographie* du sujet, l'énorme bibliographie anglo-saxonne existant sur le thème étant inconnue. On est pas davantage rassuré d'entendre que « le plus riche corpus de *Serial Killers* que nous connaissons se trouve dans le corpus des mythes de la Grèce antique, l'étripage en série paraît la règle aussi dans les mythologies nordiques et germaniques et, de fait, le crime est fondateur où émaillent toutes les grandes civilisations, les empires, les religions » (p. 176). Suivent des propos sur l'universalité de la violence que nous évoquerons tout à l'heure. Contentons-nous pour le moment de regretter que l'auteur s'en tienne à cette affirmation gratuite sur la mythologie et ne propose pas une seule analyse d'un de ces mythes afin de tenter de nous convaincre que cela a un rapport avec le sujet.

Quelques pages plus loin, dans un chapitre intitulé « Crimes virtuels, crimes réels », le très éclectique psychiatre D. Bourgeois (on se souvient qu'il a traité auparavant l'anthropophagie) s'attaque à un autre problème d'actualité : celui des serveurs électroniques, Minitel, Internet et autres réseaux spécialisés de communication à distance. Courageusement, il se propose « d'évaluer les conséquences de telles néo-pratiques et potentialités sur la clinique criminologique » (p. 198). Le premier problème est qu'il confond peut-être deux objets distincts : le cas des délinquants informatiques qui relève en effet de la criminologie, et celui (sur lequel il insiste surtout) de la fascination voire l'addiction des enfants et des adolescents aux jeux électroniques et aux jeux vidéos, question qui ne relève pas de la criminologie, en tous cas pas des mêmes outils d'analyse. Nous nous en tiendrons donc au cas des « pirates informatiques ». L'auteur analyse le profil de ces délinquants dans les termes suivants : « Forcer à distance [...] un verrou informatique et pénétrer (violier !) l'espace et l'univers secret autant que virtuel d'une Grande Compagnie un peu abstraite, procure sans doute une intense satisfaction ludique, d'essence perverse » (p. 197). A l'appui d'une telle interprétation psychopathologique, l'auteur ne propose hélas pas une seule étude de cas ni même une seule référence bibliographique. Il semble fonctionner ici à la pure intuition, intuition formée, nous n'en doutons pas, par d'innombrables années d'intense la-

neur clinique. Aussi nous permettrons-nous seulement de lui faire part des modestes observations empiriques personnelles suivantes : les pirates informatiques ont souvent des *motifs* précis parmi lesquels on trouve notamment la vengeance personnelle, la concurrence industrielle, la haine idéologique et enfin le jeu, certes stupide et agressif, mais non nécessairement pervers au sens psychiatrique. Faute d'étude de référence sur ce sujet, nous ne pouvons pas nier *a priori* qu'il existe des pirates informatiques par pur ludisme et simple perversité, mais nous pouvons aisément contester que cette interprétation soit généralisable au point d'en faire l'unique explication du phénomène. A nouveau, nous devons insister sur l'absence de toute étude de cas réels. Il existe pourtant des condamnés pour piratage informatique dont il est relativement facile de consulter le dossier ou de suivre le procès et que l'on peut même aller rencontrer en prison ou ailleurs ; il suffit d'en prendre le temps, le temps de faire un minimum de recherches avant de prétendre parler de quelque chose. Faute de quoi, la clinique criminologique que l'on prétend faire est purement... *virtuelle* et a pour principal effet de déconsidérer l'ordre de discours dont elle se réclame ⁹.

⁹ Et c'est bien ce qu'achève de faire notre éminent et décidément encyclopédique clinicien qui, quelques dizaines de pages plus loin, se penche cette fois sur les « Conduites sadiques et masochistes : approche criminologique ». L'intuition clinique de l'auteur fait là encore merveille. Il nous prévient tout d'abord que le phénomène a peut-être « des racines éthologiques humanoïdes », donc qu'il faut une grande habileté (toujours le regard clinique...) pour entrevoir les multiples visages d'une conduite universelle et néanmoins culturellement multiforme (p. 234). De fait, l'auteur a pu découvrir récemment la résurgence forte et brutale du masochisme dans la jeunesse contemporaine qui pratique le *piercing* ou même le *branding* (marquage au fer rouge). Le premier problème est l'amalgame entre ces deux pratiques qui sont sans commune mesure. Le marquage au fer rouge est un fait rarissime, tandis que chacun aura remarqué cette mode du *piercing* (en réalité déjà sur le déclin) chez certains groupes de jeunes. Hélas, l'auteur ne semble jamais avoir regardé de près un adepte de cette mode, ni en avoir questionné aucun (il suffit cette fois de descendre dans la rue). S'il l'avait fait, il aurait peut-être pu relativiser la pratique du *piercing* sur les parties génitales (p. 235). Il nous semble quant à nous (et, en l'absence de recherches scientifiques, notre avis vaudra bien le sien), que la réalité est peut-être plus banale et se situe au moins en partie dans le prolongement de modes plus anciennes consistant à se faire percer les oreilles ou le nez (pratiques masculines nouvelles qui, dans les années soixante-dix, semblaient déjà d'une barbarie et d'une féminité odieuses aux yeux de certains membres des générations précédentes). Il se pourrait donc que l'auteur confonde d'une part une mode juvénile provocatrice adoptée par certains groupes (il faudrait dé-

III. Des fondements théoriques particulièrement fragiles : un certain usage du freudisme

[Retour à la table des matières](#)

Le rapport d'un discours se réclamant de l'autorité de la science avec l'observation et l'enregistrement de la réalité est la question épistémologique primordiale, mais non la seule. Avant d'en venir à l'examen des conditions sociales de l'activité scientifique, nous nous tournons ici vers l'analyse de la cohérence interne des théories ou paradigmes généraux utilisés par de nombreux psychiatres-criminologues.

Quel est le corpus théorique de référence de la psychiatrie criminologique ?

[Retour à la table des matières](#)

Toutes les disciplines scientifiques possèdent un panthéon de « fondateurs », « pionniers », « précurseurs », et autres héros qui déjà avaient dit que... etc. Or, tel n'est pas le cas avec la psychiatrie criminologique. Dans la majeure totalité des cas, la psychiatrie d'avant les années 1960, souvent d'avant les années 1980, est inconnue ou inutilisée. Ceci pourrait sembler indiquer une concentration légitime sur les travaux de recherche contemporains. Or tel n'est pas exactement le cas. La plupart des auteurs citent certes de préférence leurs contemporains. Mais ils font également sou-

terminer précisément lesquels) et d'autre part des pratiques effectivement masochistes qui ont existé de tous temps et dont les adeptes peuvent se saisir partiellement d'une mode ou d'une autre selon l'époque. Quoi qu'il en soit, en l'absence d'enquêtes sérieuses, il nous semble que les psychiatres seraient mieux inspirés de s'abstenir des analyses sauvages et ridicules du genre de celles que nous relevons.

vent dialoguer ces derniers avec des pères fondateurs de leur choix. Qui sont donc ces grands ancêtres ? ¹⁰

Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage traitant de « criminologie », les « criminologues » patentés sont pratiquement absents de ce livre (sauf peut-être en ce qui concerne certains courants de la victimologie). Lombroso est très rarement cité (même négativement), Lacassagne l'est encore moins, et leurs inspirateurs, continuateurs et critiques ne le sont jamais. En réalité, la référence la plus classique dans une majorité relative de contributions est celle à Freud. Mais l'on trouvera ici ou là les hommages les plus variés. Pour ne prendre qu'un exemple, le directeur de l'ouvrage est lui-même très éclectique en la matière. Il rend le plus souvent hommage à Freud, mais aussi à Ambroise Tardieu pour les infanticides, ainsi qu'à Benigno di Tullio pour la schizophrénie (p. 318). En matière de victimologie, il écrit même qu'il convient de se référer à René Girard qui « a été à l'origine d'un renouveau épistémologique dans le champ de la victimologie » (p. 506). Cette affirmation purement gratuite (quels spécialistes et quels travaux de victimologie sont issus directement de l'œuvre de Girard dans le champ de la psychiatrique criminologique ?) nous semble indiquer que les références à des fondateurs fonctionnent souvent dans cet ouvrage au gré des préférences personnelles des uns et des autres. Et, au-delà de la personne des fondateurs, cette absence de consensus sur les corpus de textes constituant les références historiques nous semble constituer un indice supplémentaire du fait que le champ de savoir devant lequel nous nous trouvons n'est sans doute pas une discipline scientifique mais plutôt une convergence de discours et de pratiques d'origines diverses vers un type d'objet apparemment homogène (les comportements criminels violents).

Mais revenons à Freud, puisque c'est l'auteur classique le plus utilisé.

¹⁰ Nous ne nous attardons pas sur les quelques pages extraites de son manuel dans lesquelles L. Négrier-Dormont tente de nous convaincre que « la criminologie, en tant que réflexion sur le crime et le criminel est profondément redevable à la pensée philosophique antique et moderne », celle de Platon et Aristote en particulier (p. 475). Cela nous semble fantaisiste.

L'autorité de la parole freudienne, ou comment se passer de la preuve

[Retour à la table des matières](#)

Ce n'est une surprise pour personne : la psychanalyse, ou plutôt, les psychanalyses, demeurent très présentes dans le discours psychiatrique. Encore une fois, n'étant pas psychiatre, nous ne voulons pas juger du fond de ces théories. Nous intervenons d'un point de vue épistémologique, en observant la façon dont ces théories sont utilisées dans le discours psychiatrique. Ces utilisations de la psychanalyse sont en effet fort variables. Elles peuvent être centrales ou périphériques dans les démonstrations, elles peuvent marquer leurs préférences tantôt envers Freud (le plus souvent), tantôt envers Lacan. Elles peuvent être plus ou moins compréhensibles, comme nous l'avons déjà vu. Néanmoins, elles ont pratiquement toujours un point commun : elles accompagnent un discours où l'affirmation tient lieu de preuve, où la citation d'un maître vaut vérité indiscutable, où l'interprétation est davantage développée que l'exemple concret qui est le plus souvent réduit à une portion tellement congrue qu'on peut en dire à peu près n'importe quoi. Bref : la référence à la psychanalyse constitue en général un argument d'autorité qui institue sa vérité en même temps et par le simple fait qu'il s'énonce. Quelques exemples.

Dans sa contribution sur l'inceste, globalement fort intéressante, T. Albernhe, le directeur de l'ouvrage, s'interroge à un moment donné sur le vécu de l'abuseur sexuel. Et son argumentation est pour le moins surprenante. Il explique en effet qu'« il est particulièrement difficile de répondre à cette interrogation dans la mesure où il n'existe pas un profil-type d'abuseur sexuel, et dans la mesure où il existe une importante diversité des situations cliniques rencontrées » (p. 271). Soit. Mais alors pourquoi ajouter aussitôt : « La référence théorique la plus consistante semble être ici la théorie de la séduction élaborée par S. Freud dans les années 1895-1897 » (ibid.) ? *Primo*, il faut tout de même s'efforcer d'être cohérent. Ou bien il s'agit de situations trop diverses pour pouvoir être expliquées par une même théorie, ou bien la diversité n'est qu'un leurre et il s'agit toujours du même processus psychique. Mais on ne peut affirmer en même temps une chose et son contraire. *Secundo*, on voit bien ici que la référé-

rence à Freud intervient comme un argument d'autorité : on ne sait rien sur le sujet mais puisque Freud a dit quelque chose qui peut être raccroché au sujet, cela devient la seule interprétation légitime. *Tertio*, l'argument d'autorité est d'autant plus évident que, en l'occurrence, on voit mal ce que la théorie de la séduction de Freud a à voir avec le sujet. En effet, comme devraient le savoir les connaisseurs de l'oeuvre de Freud, dans ses écrits de l'époque, ce dernier s'intéresse aux victimes d'incestes et à leurs névroses mais en aucun cas au profil des auteurs (voir notamment le cas de Katharina dans les *Études sur l'hystérie* : Freud, Breuer, 1996, p. 98-106). *Quarto*, il est tout aussi confondant de se référer avec autant d'aplomb à la théorie de la séduction lorsque l'on sait que Freud l'a lui-même officiellement désavouée quelques années après, lorsqu'il a élaboré sa théorie de la vie sexuelle de l'enfant (Laplanche, Pontalis, 1967, p. 436-439). Tout ceci illustre très clairement le fonctionnement sur le mode autoritaire de la référence à la psychanalyse ¹¹.

Dans les exemples ci-dessus, on comprend que ce mode d'utilisation de la parole freudienne est lié à l'attitude de soumission naïve de l'utilisateur. Mais dans d'autres cas, l'usage est plus élaboré. Ainsi le texte de P.-L. Assoun intitulé « La criminologie à l'épreuve de la psychanalyse » (pp. 427-441) réussit à n'utiliser que l'oeuvre de Freud (chez qui la réflexion criminologique est pourtant, nous allons le voir, très marginale), renvoyant la mention de tous ses successeurs à une simple note de bas de page en fin de texte (p. 441, n. 3).

Ce mode de traitement est emblématique du fonctionnement actuel des psychanalystes français par la façon dont il inverse la hiérarchie (entre l'oeuvre de Freud et celle de tous les psychanalystes qui lui ont succédé dans l'histoire intellectuelle) qu'un traitement impartial des sources imposerait. En effet, même en s'en tenant aux psychanalystes se situant dans la lignée freudienne (donc en éliminant les traditions inaugurées par Adler, Jung et les autres dissidents), les livres et les articles écrits sur le

¹¹ Le même auteur (lui aussi à tendance encyclopédique) nous fournit encore un exemple du même type quelques pages plus loin. Le sujet est cette fois la pédophilie. Là encore, il se plaint du manque de travaux sur le vécu des pédophiles. Et à nouveau, le sauveur est le même : « *Bien que n'abordant pas directement la question de la pédophilie, les Trois essais sur la théorie de la sexualité* (S. Freud, 1905) constitueront l'ouvrage de référence » (p. 278, nous soulignons).

crime après Freud se comptent par centaines, voire par milliers. Côté français, de Marie Bonaparte à Daniel Lagache, en passant par Jacques Lacan et Angelo Hesnard, il y a là toute une tradition aujourd'hui totalement méconnue (à l'exception de Lacan) et pourtant très riche (cf. notre panorama : Mucchielli, 1994a, pp. 363-394). A l'inverse, il faut tout de même savoir que Freud n'a jamais mené une seule analyse de cas d'un grand criminel, il a simplement eu en analyse des patients (c'est-à-dire des bons bourgeois, non des pauvres parmi lesquels se recrute depuis toujours l'immense majorité des criminels) qui lui ont dit avoir, entre autres, commis à l'occasion quelques délits (des « actions illicites, tels que vols, tromperies, voire actes incendiaires »). Démuni d'expérience clinique en ce domaine, Freud n'a donc pas produit de théorie criminologique à proprement parler. Toutefois, le propre de la psychanalyse étant dans son esprit de constituer une théorie générale du psychisme humain, ce comportement ne pouvait échapper à son ambition explicative. De fait, en 1916, dans un article intitulé « Quelques types de caractères dégagés par la psychanalyse », Freud rédigeait un paragraphe de deux pages et demi sur « Les criminels par sentiment de culpabilité ». Il y affirmait que les quelques cas de passage à l'acte délictueux rapportés par ses patients témoignaient d'une sorte de « soulagement psychique » faisant disparaître « un oppressant sentiment de culpabilité de provenance inconnue ». Et il s'empressait de démasquer cet inconnu au profit de sa théorie générale : « cet obscur sentiment de culpabilité provient du complexe d'Oedipe, il est une réaction aux deux grandes intentions criminelles, celles de tuer le père et d'avoir avec la mère des relations sexuelles. Par rapport à ces deux crimes, ceux commis ensuite afin que se fixe sur eux le sentiment de culpabilité constituent un soulagement pour le malheureux » (Freud, 1985, 170). On voit que la pensée criminologique de Freud est restée au stade rudimentaire d'une extension rapide de sa théorie générale oedipienne à quelques rares délits commis par quelques uns de ses patients viennois, le tout dans deux pages et demi d'un article général. Du reste, ce n'est pas ce texte (le seul qui, pourtant, concerne explicitement les criminels) auquel les psychanalystes se réfèrent aujourd'hui dans leurs discours sur le crime, mais bien plutôt à la théorie générale des pulsions agressives que Freud élaborait au même moment (Freud, 1988) mais qu'il ne concevait pas comme une théorie criminologique, bien plutôt comme une théorie générale de la nature humaine.

Le préjugé persistant de l'innéité criminelle

[Retour à la table des matières](#)

Il y a un siècle, qu'ils pensassent en termes d'atavisme (Lombroso) ou de dégénérescence (Lacassagne), les premiers médecins-criminologues (qui pratiquaient alors « l'anthropologie criminelle ») étaient tous persuadés de l'innéité de la tendance au crime. Toutefois, celle-ci concernait un nombre limité d'individus conçus comme biologiquement anormaux. La principale innovation apportée par Freud à partir de *Totem et tabou* (1913) et de l'article de 1915 sur la théorie des pulsions (Freud, 1988) est le postulat de l'universalité de cette prédisposition au crime : la pulsion d'agression. Dans le contexte allemand et même européen de l'époque, la formalisation d'une telle idée n'est pas surprenante (elle n'est d'ailleurs pas propre à Freud). Ce qui l'est davantage, c'est que certains psychiatres continuent à s'y référer pour nous expliquer qu'en chacun de nous sommeille un criminel.

On retrouve ainsi ce présupposé dans le texte sur les tueurs en série, qui a au moins le mérite d'explicitier très clairement sa version mythique personnelle de l'histoire de l'humanité, version radicalement catastrophiste qui mérite d'être citée :

« Il y a plus d'animal chez l'homme que d'humain. Nos cousins les singes ont une hérédité, nous y avons ajouté un héritage : celui du temps inscrit, l'outil a constitué notre premier support de mémoire [...]. Mais les premiers outils furent vraisemblablement des armes. L'homme est devenu la sentinelle armée du néant dont il est issu. La raison profonde de l'humanisation d'un primate devenu tueur reste obscure mais les deux phénomènes paraissent liés, un loup garou sommeille en chacun de nous. L'histoire devenue possible nous montre que le plus riche corpus de *Serial Killers* que nous connaissons se trouve dans le corpus des mythes de la Grèce antique, l'étripage en série paraît la règle aussi dans les mythologies nordiques et germaniques et, de fait, le crime est fondateur où émaillent toutes les civilisations, les empires, les religions. La culture la plus sophistiquée ne la protège en rien, la destruction systématique de l'homme par l'homme comme à Auschwitz n'a pas de signification intelli-

gible et paraît l'œuvre de l'a-humain ; faut-il pour cela ne pas tenter de dire l'indicible ? » (Babaz, p. 176).

Si les qualités littéraires de ce texte peuvent séduire, force est cependant de constater que ses qualités scientifiques sont plus que contestables. L'amalgame (entre les tueurs en série et les vengeances racontées dans les mythologies anciennes) y voisine avec le raccourci dramatiquement simplificateur (les camps de concentration comme simple expression de la part animale de l'homme) et l'affirmation gratuite (les premiers outils furent des armes) ; force est de constater que la philosophie de l'histoire l'auteur n'aide strictement en rien la compréhension de la clinique des tueurs en série, sujet de son article.

La liste des contributions qui diffusent cette vulgate psychanalytique, issue nous l'avons dit de l'imagination du Freud de *Totem et tabou* (1913), est longue. Nous l'avons déjà signalé dans le texte sur le masochisme (déjà les singes, etc.). On la retrouve également dans celui sur les crimes de guerre (Boustany, p. 132), celui sur les tortures sexuelles (Barte, p. 287) ou encore celui sur les mutilations sexuelles criminelles dont la toute première phrase est la suivante : « La propension des hommes à s'infliger des mutilations corporelles est universelle et intemporelle » (Erich, p. 192). Au demeurant, le livre s'ouvre une première partie intitulée « Questions fondamentales » et inaugurée par le texte du psychiatre-psychanalyste J. Bergeret, auteur de nombreux ouvrages sur la violence. C'est donc sans surprise qu'il explique à nouveau qu'il existe « une catégorie de dynamismes très archaïques, brutaux mais non sadiques, communs, dit Freud, à l'être humain et à l'animal » (p. 35). A cette différence près chez Bergeret (« brutale mais non sadique », violente mais non nécessairement agressive, fondamentalement défensive), l'idée de violence inhérente à la nature humaine semble donc commune à la plupart des auteurs de ce livre qui se réclament de la psychanalyse.

Pourtant, ainsi que nous l'avons argumenté ailleurs (Mucchielli, 1994a, 397-399 et 1994b, 465-471), ce très vieux préjugé judéo-chrétien (c'est le combat de l'ange et de la bête, de l'âme et du corps) est démenti dans de nombreux travaux génétiques et neurobiologiques reconnus (cf. par ex. la synthèse de P. Karli, 1987). Du reste, ces travaux sont représentés dans ce livre collectif, de sorte que les démentis se trouvent à quelques pages des affirmations précédentes. M. Carlier rappelle en effet

qu'aucun fondement génétique de l'agressivité n'a jamais été scientifiquement démontré. La génétique alimente bien des fantasmes, pourtant, au jour d'aujourd'hui, « une mutation ponctuelle extrêmement rare observée dans *une* famille étendue a été associée à la présence de comportements impulsifs. *Aucun autre gène lié à l'agression n'a été mis en évidence dans notre espèce* » (p. 380). Dans le même ordre d'idées, le docteur G.-F. Pinard, auteur d'une contribution sur « Les bases biologiques de l'agression sexuelle », écrit de même que « chez les délinquants sexuels, les quelques études qui existent sur le sujet [la relation entre une hormone – la testostérone – et l'agressivité] donnent des résultats inconsistants, voire contradictoires » (p. 401). Il ajoute qu'« un modèle où la testostérone jouerait un rôle direct sur l'agression est aujourd'hui désuet » (p. 402). En effet, les associations de la testostérone sont innombrables avec des caractéristiques qui sont présentes dans la personnalité des délinquants sexuels mais aussi chez d'innombrables individus qui ne seront jamais délinquants sexuels. Enfin, l'article sur « Les bases éthologiques de l'agressivité » (A. Mouchès, pp. 407-411) explique clairement que l'on peut toujours dire tout et son contraire en piochant ici ou là telle ou telle observation d'un comportement animal, mais que rien ne permet de soutenir sérieusement l'idée d'une hérédité biologique agressive que les animaux illustreraient plus aisément que les hommes.

Ainsi, les travaux scientifiques résumés dans ce livre contredisent sans aucune ambiguïté les théories psychanalytiques sur la prétendue prédisposition au crime inscrite dans l'organisme humain.

Une impasse logique de la psychanalyse importée en criminologie

[Retour à la table des matières](#)

Sans alourdir exagérément ce texte, il nous faut signaler ici un problème épistémologique général concernant l'application à la criminologie des théories psychanalytiques. La première grande disciple française de Freud, Marie Bonaparte, l'avait déjà pressenti au terme de sa fameuse étude d'une criminelle : le cas de Mme Lefebvre » (Bonaparte, 1927, 192). Le problème est le suivant : la théorie des pulsions étant universelle, il est facile d'expliquer que le criminel tue parce que son psychisme

est construit à partir d'une pulsion d'agressivité, par contre il est beaucoup plus difficile d'expliquer pourquoi l'immense majorité des individus ne tuent jamais alors que leurs psychismes sont construits sur la même base. Si nous sommes tous des criminels en puissance, alors pourquoi seuls un tout petit nombre d'entre nous passent-ils à l'acte ?

Le même problème se pose du reste dans le cas des violences sexuelles. Si l'on suit le docteur Barte dans sa contribution sur « Les tortures sexuelles » (pp. 287-290), l'explication de certaines violences sexuelles résiderait dans la théorie générale de la sexualité de Freud, en particulier l'angoisse de castration. Au fond, l'homme a fondamentalement peur du sexe de la femme, il ressent même un « effroi » depuis que, enfant, il a imaginé le sexe de sa mère et ressenti « des désirs agressifs » à son encontre. Et de là tout s'expliquerait : « Nous retrouvons chez les violeurs, par exemple, dans leurs violences, la crainte fondamentale de l'intérieur du corps, la crainte de l'envie du pénis, bref de son désir destructeur, qui les conduisent à coïter par surprise » (p. 290). Or, cette analyse (qui semble ignorer tout des recherches sur la personnalité des violeurs et sur les spécificités familiales qui ont souvent marqué leur enfance) se heurte à la même objection : si nous sommes tous des violeurs en puissance, alors pourquoi seuls un tout petit nombre d'entre nous passent-ils à l'acte ?

Le respect d'une règle élémentaire de logique dans le raisonnement devrait conduire à admettre que ce n'est pas dans une donnée anthropologique universelle que peut résider l'explication d'une différence entre les individus, donc que ni la théorie du complexe d'Oedipe, ni celle de la sexualité, ni celle des pulsions ne peuvent fournir une explication directe du comportement criminel. Puisqu'elles définissent des processus normaux, ce n'est pas dans leurs bons déroulements mais au contraire dans leurs bouleversements qu'il faudrait en toute rigueur rechercher l'origine des processus pathologiques.

IV. Quelques conditions sociales minimales de l'activité scientifique

Nous voudrions pour terminer faire quelques remarques sur ce qui nous apparaît comme un déficit se situant cette fois-ci au plan des conditions sociales de l'activité scientifique. Nous désignons par là trois insuffisances collectives (dans la définition du domaine de la discipline, dans la connaissance minimale des travaux scientifiques réalisés sur les mêmes objets par d'autres disciplines en sciences humaines, dans la capacité à ne pas réduire l'objet à la façon dont on l'appréhende).

Quel est le domaine de la psychiatrie criminologique ?

[Retour à la table des matières](#)

Un des premiers signes du caractère non scientifique d'un domaine de savoir est sans doute l'incertitude de ses frontières, de son champ, c'est-à-dire en définitive de ses objets. Certes, du fait des efforts de son directeur, l'ouvrage présente une apparente cohérence disciplinaire d'ensemble. Il se compose de quatre parties : 1. « Questions fondamentales », 2. « Les crimes, les criminels et la criminogénèse », 3. « Les préjudices, les victimes et la victimogénèse », 4. « La responsabilité pénale et les réponses sociales ». Pourtant, à bien y regarder, à côté de sujets classiques de la psychiatrie criminologique, l'ouvrage contient aussi de nombreuses contributions qui ne relèvent manifestement pas de son domaine.

Nous avons déjà mentionné le caractère au moins partiellement hors sujet des contributions abordant l'une la fascination des enfants et des adolescents pour les jeux électroniques et les jeux vidéos, l'autre la mode du *piercing* chez certains jeunes. Mais la liste n'est pas close. Ainsi la contribution traitant de l'usage de la cocaïne en Belgique et de ses rapports avec la propagation du Sida (pp. 99-103) nous semble relever de l'étude des addictions et de celle du Sida, non de la criminologie (on au-

rait par contre apprécié mais on cherchera en vain des informations sur les trafiquants de drogue). De même, on s'interroge sur l'apport criminologique d'un article consacré simplement à la définition et de la classification officielle des sectes (pp. 139-145) ; la véritable question criminologique (qui, à nouveau, n'est pas traitée) est celle de leurs éventuels agissements délictueux ou criminels. Le texte sur la vindicte (pp. 500-504) nous laisse également perplexe. Présentant plusieurs définitions sans en retenir aucune, il aborde les sujets les plus différents puis s'attarde sur les sorcières du Moyen Age et de la Renaissance et enfin conclut sur les exécutés de la Révolution française. En quoi tout ceci constitue-t-il un objet pour la victimologie ? Pourquoi alors ne pas passer en revue toutes les persécutions et tous les grands massacres populaires de l'histoire ? Ne vaudrait-il pas mieux laisser ces questions de guerres de religion, de guerres civiles et de massacres d'apparence idéologique aux historiens ? De même nous nous demandons pourquoi le directeur de l'ouvrage écrit deux pages sur « victimité et héroïsme » (pp. 498-499) pour nous parler du sacrifice volontaire d'autrefois en citant Virgile et Jules César, puis de la recherche du danger dans certaines pratiques contemporaines (« courses automobiles, figures acrobatiques d'avions, parcours d'escalades à mains nues, plongées profondes en apnée, etc. »), avec Jean d'Ormesson comme unique référence bibliographique (sic). En quoi cela intéresse-t-il la criminologie et la victimologie ? La même remarque vaut pour le texte sur la culpabilité et le sacrifice (pp. 504-506). Une fois encore, ces vagues considérations sur le sacrifice, assorties de deux exemples superficiels empruntés à la Bible et à l'histoire de la Grèce ancienne, ne sont pas sérieuses. Si le sacrifice joue un rôle quelconque dans nos sociétés contemporaines alors il faut montrer lequel, ou bien laisser ce sujet aux historiens qui sont manifestement les seuls compétents pour le traiter. Et si l'on veut faire appel à eux, alors que ce soit pour un traitement un tant soit peu systématique, non pour un saupoudrage sans intérêt : que vient faire au beau milieu de ce livre un article d'histoire totalement isolé sur la folie dans la Rome antique, aux deux premiers siècles de notre ère (pp. 478-483) ?

Le plus étonnant dans tout ceci est que ne soit jamais posée explicitement la question de la frontière du normal et du pathologique, question théorique cruciale s'il en est pour la psychiatrie. Le cas déjà évoqué du *piercing* est, au moins en partie, un exemple de la « pathologisation » abusive d'une pratique culturelle. Le livre en comporte beaucoup d'autres.

Sans reparler ici de l'anthropophagie, on peut aussi bien prendre l'exemple du harcèlement sexuel traité de façon très claire par un psychiatre québécois. Les recherches américaines mentionnées par cet auteur indiquent que 25 à 30% des étudiants rapportent avoir été victimes d'au moins un incident de harcèlement sexuel à l'université (G.-F. Pinard, p. 245). Ce pourcentage très élevé devrait déjà inciter à la prudence quant à la question de savoir s'il s'agit d'un problème psychiatrique et d'une interaction de nature nécessairement psychopathologique. Le doute est renforcé lorsque l'on apprend ensuite que les victimes sont le plus souvent « des femmes âgées de seize à trente-cinq ans, célibataires et de statut professionnel inférieur » tandis que les harceleurs sont généralement des hommes, plus âgés et mariés, souvent de statut professionnel plus élevé (dans le cadre de l'université, c'est le professeur) (p. 246). Autant dire qu'il s'agit aussi d'un rapport de domination sociale et il est plus qu'étonnant que cette dimension du problème ne soit pas prise en compte. Enfin et surtout, comment peut-on ne pas s'apercevoir de la dimension culturelle du phénomène ? Si l'on veut bien y réfléchir un instant, on fera peut-être un rapprochement entre le harcèlement sexuel et toute une série de petites « agressions » sexuelles que subissent quotidiennement les femmes sans qu'il y ait un quelconque contact physique ¹². Ainsi en est-il des routiers qui klaxonnent les femmes en jupe (qui ne sont plus alors nécessairement « célibataires et de statut professionnel inférieur ») lorsque celles-ci les dépassent en voiture sur la route. Plus banalement toujours, le fait de se faire siffler ou interpeller en pleine rue par un ou plusieurs hommes est une expérience que la majorité des femmes ont sans doute faite au moins une fois dans leur vie. Et plus fondamentalement encore, qui ne devine que le simple *regard insistant* de l'homme sur le corps habillé de la femme peut à tout moment être ressenti comme une violence ?

Tout ceci, nous semble-t-il, ne relève pas de la psychiatrie. Dans les derniers cas cités à l'instant, nous nous trouvons en réalité devant des phénomènes culturels qui relèvent de l'expertise de la sociologie ou de

¹² Au demeurant, il est probable que les 30 % d'harcelées dans les universités américaines l'aient été assez fréquemment de façon simplement orale. On sait par ailleurs que, dans les enquêtes de victimation, l'agression, lorsqu'elle n'est pas davantage précisée, inclut chez les répondants l'agression verbale et le fait de « se sentir en danger » sans qu'il y ait finalement contact physique (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1998, 1).

l'ethnologie et pour lesquels les psychiatres ne sont pas plus compétents que le premier quidam de la rue. Quant au fond, du simple « regard qui déshabille » au viol simple ou aggravé, n'y a-t-il qu'une longue série de petits degrés ? Quand passe-t-on du comportement anodin dans une culture machiste à la violence sexuelle condamnée par cette même culture machiste ? Il nous semble qu'il y a ici des questions de *normes sociales* qui semblent ignorées de ces psychiatres. Nous ne prétendons nullement trancher ici ces questions, mais le cas du harcèlement sexuel est peut-être précisément à la charnière du normal et du pathologique, donc également à la frontière de la psychiatrie, et il est d'autant plus regrettable que l'occasion n'ait pas été saisie de poser ce problème fondamental.

***Absence très fréquente de connaissance
de la littérature scientifique***

[Retour à la table des matières](#)

L'activité scientifique consiste pour des chercheurs à travailler sur des objets et à situer leurs travaux (méthodes, résultats d'enquêtes, discussions théoriques, etc.) dans le cadre d'une communauté scientifique plus large et de surcroît internationale. Or, ainsi que nous l'avons déjà remarqué à propos des rapports aux sources, nombre des contributions de ce livre ne répondent pas à ces critères de base. Sur des sujets divers, elles ignorent bien souvent des travaux très importants réalisés dans des disciplines voisines, travaux qui ont renouvelé parfois profondément les perspectives théoriques.

L'exemple le plus flagrant est celui des recherches sur ce que nous appellerons « les situations de violence institutionnalisée ». Ainsi la contribution du psychiatre A.-L. Boustany sur « Génocides et crimes de guerre » reconduit-elle les stéréotypes habituels sur la violence inhérente à l'humain et la paranoïa ou le délire mystique comme explication de la tendance à « ordonner ou donner la mort collective à des individus prisonniers » (p. 133). Remarquons d'abord qu'elle se trouve contredite par celle du docteur Barte sur « Les actes de torture et de barbarie », qui reconnaît que « La torture reste parfois naturellement le fait d'individus isolés, violents, sadiques ou malades. Toutefois, elle est bien dans notre

monde contemporain un mal institutionnalisé lorsqu'elle est utilisée par des agents de la fonction publique ou à leur instigation. [...] S'il existe des tortionnaires qui relèvent de la pathologie mentale, la plupart des tortureurs institutionnalisés n'ont pas de personnalité spécifique qui les distinguerait d'autrui » (pp. 231-232). Outre ces contradictions que nous avons déjà analysées, le problème ici est que toutes ces contributions qui abordent des situations de violence institutionnalisée ignorent les nombreux travaux de psychologie sociale mondialement connus sur la question, en particulier depuis la parution du célèbre livre de Stanley Milgram sur la *Soumission à l'autorité* (1974). Dans la mesure où il s'agit de la référence de base en sciences humaines, qui a été vulgarisée sous de très nombreux supports, il est plus qu'anormal qu'elle ne soit pas même connue des contributeurs de ce livre. Au demeurant, même les travaux publiés sur ce sujet dans des revues de psychiatrie anglo-saxonnes (par ex. Charny, 1986) ne sont pas davantage connus des auteurs.

On ne peut également qu'être surpris et choqué de l'ignorance du nom même du célèbre clinicien belge Etienne de Greeff dans le sous-chapitre traitant de la phénoménologie (pp. 445-449). De surcroît, la contribution des trois auteurs psychiatres propose un bon résumé de la théorie phénoménologique mais sans indiquer la façon dont elle peut s'articuler avec la théorie criminologique ni avec la pratique psychiatrique.

Enfin, on doit remarquer que le directeur de l'ouvrage ainsi que les rédacteurs des premiers chapitres de la quatrième partie, chapitres consacrés à l'expertise psychiatrique et au procès pénal, ignorent ou évitent tous les travaux psychologiques et surtout sociologiques étudiant de l'extérieur les conditions de l'exercice de l'expertise ainsi que le déroulement et l'issue des procès.

Sur l'exercice de la profession d'expert psychiatre, il existe nombre d'études analysant les représentations des experts psychiatres (par exemple leurs représentations sexuées : Laberge, Morin, Armony, 1997).

Sur le déroulement des procès pénaux, il existe des quantités faramineuses de travaux américains et européens depuis plus d'un demi-siècle, à commencer par les études du prononcé des sanctions (*sentencing*) au regard des « profils » sociaux (et non simplement psychiatriques) des accusés (un exemple récent : Cottino, Fischer, 1996).

Au total, les contributions de F. Digneffe (pp. 104-110) et de G. Lan-téri-Laura (surtout pp. 111-112) sont les seules à poser de façon directe et réflexive la question des rapports de la pratique psychiatrique à l'institution judiciaire ¹³.

*L'individualisation et la « pathologisation »
excessives des conduites hors normes*

[Retour à la table des matières](#)

Plus qu'un évitement volontaire, il nous semble que l'ignorance dans laquelle les psychiatres en criminologie tiennent les travaux situés hors du champ psychiatrique (publiés dans d'autres revues, présentés dans d'autres colloques, etc.) est à mettre en relation avec leur façon généralement très réductrice d'aborder les conduites déviantes ¹⁴.

Qu'il soit guidé simplement par les catégorisations nosographiques habituelles ou bien par les théories psychanalytiques, le discours psychiatrique en criminologie se caractérise globalement par une réduction causale de l'objet. Cette réduction causale s'opère par une individualisation excessive, une incapacité à percevoir la dimension sociale des phénomènes criminels. Typique de cette réduction est par exemple la façon déjà évoquée de réduire les crimes de guerre et les génocides à la personnalité paranoïaque ou délirante de leurs auteurs ou de leurs ordonnateurs. Voilà pourtant près de cinquante ans que le débat existe et que les catégories psychiatriques ou simplement psychologiques les plus variées ont été proposées depuis celle de la « personnalité autoritaire » d'Adorno et de ses collègues (1950). Voici également de très nombreuses années que les historiens ont fait justice de ces réductions psychopathologiques en montrant la dramatique banalité des crimes massifs, souvent assimilables à

¹³ Ajoutons aussi la conclusion de l'historien des sciences M. Renneville (p. 417).

¹⁴ En faisant cette critique, nous n'excluons pas que la psychiatrie soit par ailleurs victime du même dédain de la part d'autres disciplines. Mais une sottise n'en légitime pas une autre.

des génocides, dans l'histoire des guerres civiles ou non (Richard et *alii.*, 1992).

On trouvera dans ce livre maints exemples de ces réductions individualistes et pathologisantes, certaines caricaturales, d'autres plus subtiles. La caricature nous est offerte par un psychanalyste luxembourgeois qui, constatant l'augmentation des suicides et des tentatives de suicides dans les pays européens contemporains, propose comme grille d'analyse quelques considérations sur « les fantasmes de mort et leurs mises en actes » (Frisch, p. 122). Quand bien même on admettrait que le suicide se pose avant tout en terme de fantasmes de mort dans le psychisme du suicidaire (ce qui semble déjà très réducteur tant les motifs de suicide et les types de passages à l'acte sont variés), les fluctuations considérables des taux de suicide à l'échelle historique ont nécessairement des causes sociales sur lesquelles on ne peut pas faire l'impasse. Tenir un discours général sur les fantasmes de mort conduit à mettre en scène un individu abstrait, qui n'est d'aucun temps, d'aucun lieu, d'aucun milieu, dont l'histoire complexe s'efface devant le regard aseptisant du psychiatre.

Il y a des façons beaucoup plus subtiles, sinon d'évacuer la dimension sociale, du moins de ne pas l'articuler avec la dimension psychologique individuelle. MM. Bourgeois et Albernhe, auteurs cette fois-ci de l'article intitulé « La prostitution et le proxénétisme » en offrent un bon exemple. Certes, les auteurs évoquent d'abord les « *facteurs socio-économiques* » (la grande pauvreté) et les déclarent même « tout aussi importants que les facteurs de niveau strictement psychologique » (p. 241). Ils mentionnent également la rétorsion et la menace exercées par le proxénète sur la prostituée. Mais partant du principe (légitime en soi) que « ne devient pas prostituée n'importe qui », ils sont peut-être malgré eux amenés à placer au cœur de l'explication les « considérations psychopathologiques » qui arrivent ensuite. Celles-ci se fondent sur l'« homosexualité latente » des proxénètes et sur l'« incomplétude sexuelle, liée à une frigidité par exemple » des prostituées, c'est-à-dire leur « impossibilité à accéder à la jouissance sexuelle qui entraînerait d'une part une fuite dans la recherche de partenaires multiples, à l'image de ce que fait l'hystérique et d'autre part la possibilité tout simplement de continuer, de répéter les passages à l'acte sexuel sans véritablement échanger au niveau affectif avec les "hommes de passage" » (p. 243). La situation et la série de comportements s'expliquent ici *in fine* par l'histoire enfantine des individus : le

proxénète se débat avec son homosexualité, la prostituée avec sa frigidité, entre les deux se noue donc « une relation immature et perverse de nature sadomasochiste », également « de type anaclitique » (p. 243). Ainsi, au fond du problème, le comportement sexuel hors norme de la prostituée s'explique par ses problèmes sexuels personnels. Que deviennent alors les rôles de l'exclusion, de la domination, des contraintes matérielles et physiques ? L'articulation n'est pas pensée. A nouveau, on pourrait faire le même reproche à certaines études sociologiques qui tendent à banaliser totalement le « métier » de prostituée. Mais, une fois encore, les erreurs des uns ne justifient pas celles des autres.

Disons enfin un mot de l'objet par excellence de la psychiatrie criminologique : l'homicide. Son traitement à travers tout le livre nous semble emblématique. Il est d'emblée significatif que, dans sa classification des homicides, le docteur Bénézech (pp. 166-173) n'envisage pas un seul type non pathologique. L'auteur a certes prévenu que son sujet est le meurtre des malades mentaux, mais ne traiter que de ces cas laisse supposer qu'il s'agit de l'essentiel du problème. Et de fait, le livre traite exclusivement des rapports entre la dangerosité et les troubles psychiques, qu'il s'agisse de la schizophrénie (pp. 177-180 et 316-321), des phobies d'impulsion (pp. 298-299), des personnalités multiples (pp. 300-307), des états modifiés de conscience (pp. 308-316), des paranoïaques (pp. 321-324), des psychopathes (pp. 325-328), des états limites (pp. 328-331), des déficients (pp. 331-335) ou encore des épileptiques (pp. 336-339). La liste est tellement longue que l'on en vient à se demander quel trouble psychique grave ne peut jamais être dangereux pour autrui ou pour soi-même. Se faisant, on en vient aussi à se demander pourquoi ne sont jamais analysées les motivations de la violence, les interactions entre auteurs et victimes, les circonstances concrètes des passages à l'acte, etc., en un mot : la réalité ¹⁵. Enfin, quiconque a un jour consulté ne serait-ce que quelques statistiques sur les auteurs et les situations d'homicides, et quelques ex-

¹⁵ Inversement, soulignons la très grande qualité du texte de L. Massardier et C. Cellier sur les agressions des malades envers les psychiatres (p. 47-56). Issu d'une recherche du premier de ces psychiatres sur sept agressions graves survenues en milieu hospitalier, ce travail constitue une véritable analyse non pas de la catégorie nosographique dans laquelle on peut ranger les auteurs ou de l'agressivité liée à leurs pathologies, mais de la situation réelle, des interactions de la vie quotidienne et, à partir de là, du *sens* qu'ont les comportements des acteurs dans les situations.

pertises pénales, s'est aperçu que tous les homicides ne sont pas fous. Du reste, la contradiction se trouve déjà à un autre endroit du même livre. La principale contribution épidémiologique indique en effet on ne peut plus clairement que « Le risque de passage à l'acte violent est sensiblement identique dans la population des malades mentaux et dans la population normale » (H. Häfner, W. Böker, p. 58). De fait, une part importante des homicides dans nos sociétés est due à des règlements de compte entre délinquants. D'autres situations d'homicides (bagarres mortelles entre jeunes, rixes entre voisins, situations d'autodéfense, fusillades entre policiers et délinquants, etc.), n'ont rien de psychopathologiquement déterminant. Pourquoi ces faits statistiquement dominants ne sont-ils pas au moins signalés au lecteur ? Enfin, quiconque connaît un peu, ne serait-ce que par les médias, la situation particulière de la violence en Corse (le plus fort taux d'homicide en France), peut aussi faire l'hypothèse que sont impliqués dans cette violence des normes culturelles, une histoire de la gestion des conflits privés et commerciaux, une prégnance de l'organisation mafieuse, etc. Or tout ceci semble impensé chez nos psychiatres. Les seules réflexions de type sociologique sont dues aux quatre pages de la contribution très générale de D. Szabo (pp. 454-458), contribution qui, contrairement à pratiquement toutes les autres, n'est pas introduite et située par le directeur de l'ouvrage, ce qui nous semble significatif de cet impensé.

Ainsi, s'exerçant sur des objets peu ou pas définis qu'elle « individualise » et « pathologise » indûment, le tout en ignorant souvent le patrimoine scientifique mobilisable, la psychiatrie criminologique apparaît comme un type de savoir et un ordre de discours fréquemment contestable. Au demeurant, la meilleure mise en garde sur laquelle nous pouvons conclure ce passage en revue est énoncée en toutes lettres dans ce livre par Georges Lantéri-Laura. Ses conclusions sur les rapports entre psychiatrie et criminologie seraient à citer intégralement. Retenons au moins ceci :

« La psychiatrie, dès qu'elle se trouve sollicitée, non plus de donner un avis sur l'éventualité de l'état de démence au temps de l'action ou sur la présence d'une pathologie mentale précise et avérée, mais de rendre compte d'une grande partie des conduites d'infraction, se retrouve devant un dilemme. Ou bien elle mesure lucidement les limites de son savoir et aussi de son savoir-faire, mais au prix de décevoir une demande à certains égards légitime et de laisser sans réponse des questions graves, faute d'explications rationnelles

fondées sur des connaissances effectives ; ou bien elle dépasse ce qu'elle sait, allant vers un usage sans critique de l'analogie et de l'à-peu-près, c'est-à-dire, au bout du compte, vers un *croire savoir et faire croire* que l'on sait infiniment préjudiciable à la vérité et à la déontologie. » (p. 114)

Quelle vraie modestie et quelle remarquable lucidité !

Conclusion : la règle du jeu scientifique

[Retour à la table des matières](#)

Du point de vue épistémologique, un discours théorique doit être rapporté aux conditions de la pratique professionnelle de ses auteurs. Cette relation n'épuise pas l'analyse du contenu du discours, mais elle en éclaire les conditions de production. Les auteurs de ce livre sont, pour la plupart, des psychiatres des Hôpitaux qui soignent des personnes en souffrance psychique et qui, pour certains d'entre eux, sont de surcroît experts auprès des tribunaux, c'est-à-dire amenés occasionnellement à consacrer une demi-journée à l'examen du dossier et à l'entretien avec un criminel ¹⁶. Ils ne sont pas des chercheurs, consacrant l'essentiel de leur énergie à la recherche sur de grandes séries de cas, présentant leurs travaux devant des parterres critiques d'*alter ego*, publiant leurs résultats dans des revues scientifiques respectant tout un canevas de règles quant à la définition de l'objet, la présentation des données, les méthodes d'analyse des données, la présentation des résultats, les mobilisations théoriques, les confrontations avec le reste de la littérature existante, etc. A chacune de ces étapes, les conditions de la recherche scientifique imposent des procédures d'objectivation, des normes d'argumentation, des

¹⁶ Plusieurs auteurs du livre (notamment les purs psychanalystes et les psychologues universitaires) n'ont sans doute qu'exceptionnellement été confrontés à des criminels dans la réalité. Inversement, les médecins en poste dans les prisons ou les services hospitaliers spécialisés accueillant des auteurs de grandes violences rencontrent des criminels presque tous les jours, mais peu d'auteurs de ce livre sont vraisemblablement engagés dans cette situation professionnelle.

conditions de preuve et des garanties de vérification qui sont ici négligées sinon inconnues.

Faut-il s'en moquer, voire même s'en féliciter en se référant par exemple à ce qu'écrivait le philosophe Paul Feyerabend il y a une bonne vingtaine d'années ? Suivant l'auteur de *Against Method. Outline of a Anarchistic Theory of Knowledge* (Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance), la volonté positiviste d'imposer à la connaissance à prétention scientifique des « règles fixes et universelles » serait une erreur « pernicieuse » qui s'exercerait nécessairement « aux dépens de notre humanité », encourageant le « dogmatisme », rendant le changement par l'innovation impossible, de sorte qu'il faudrait au contraire adopter pour principe que « toutes les méthodologies ont leurs limites, et la seule "règle" qui survit c'est "Tout est bon" » (Feyerabend, 1979, 332-333). L'auteur prétendait fonder son point de vue sur l'histoire des sciences, ce que, dans leur immense majorité, les spécialistes de la dite histoire n'ont jamais revendiqué. Transposé au cas qui nous occupe aujourd'hui, nous espérons avoir convaincu que le propos n'est pas plus adapté. L'anarchie épistémologique qui préside actuellement aux destinées de la psychiatrie criminologique ne sert ni l'intelligence ni l'humanité.

Quant à l'humanité, il nous semble qu'elle n'est servie ni par les généralités psychanalytiques quant aux pulsions et autres hypothèses invérifiables sur les mécanismes inconscients des individus déviants, ni par les réductions individualisantes et pathologisantes de la psychiatrie biologique. De ce point de vue, il faudrait bien plutôt suivre le psychologue Christian Debuyst qui, dans une préface qui n'augure hélas en rien du livre qu'elle précède, demande que l'on considère l'individu comme un sujet « qui cherche à donner un sens cohérent aux données de son univers intérieur et extérieur (Moscovici) », un individu par conséquent « porteur d'un point de vue particulier qui dépend à la fois de la position qu'il occupe dans un cadre social donné, de l'histoire qui a été la sienne, des projets autour desquels son activité s'organise et éventuellement des éléments propres qui peuvent caractériser sa personnalité » (p. 10). Or, nous avons déjà dit que les contributions correspondant à ce point de vue authentiquement phénoménologique (à l'évidence le seul capable de restituer l'humanité dont il est question) se comptent dans ce livre sur les doigts d'une seule main.

Quant à l'intelligence, nous ne voyons pas en quoi elle est servie par un ensemble de contributions souvent trop peu rigoureuses et qui ne présentent pas une véritable cohérence intellectuelle, malgré les efforts évidents et très louables du directeur, auteur d'innombrables petites notes introductives tentant tant bien que mal de présenter, resituer, renforcer les textes publiés. Avouons du reste ici que nous avons eu quelques scrupules à dire tant de mal d'une entreprise qui a dû lui coûter de longs mois de travail. De plus, l'ouvrage contient aussi des contributions irréprochables sur le fond comme sur la forme ¹⁷. Il est donc clair que nous avons surtout insisté sur les faiblesses. La raison est que ces dernières sont tellement criantes (à nos oreilles tout au moins), qu'il nous a semblé impossible de laisser passer la parution d'une telle somme sans réagir devant ce qui nous est apparu à maintes reprises comme de véritables petits scandales intellectuels et déontologiques. Certains diront bien entendu que nous n'avons relevé que quelques pages voire quelques paragraphes extraits de leurs contextes et que nous avons fait des montagnes avec des souris. Bien que nous ayons tout de même attrapé énormément de souris, cette interprétation ne nous dérange pas. Nous pensons en effet que les détails que nous avons pris en exemple révèlent beaucoup sur l'essentiel, que la rigueur est une disposition générale de l'esprit et par conséquent que, lorsque l'on peut écrire n'importe quoi sur un détail, on peut le faire aussi sur l'essentiel.

Pour toutes ces raisons, nous concluons donc cet exercice de critique épistémologique en estimant que, en France, au vu de ce volumineux livre collectif, la psychiatrie criminologique est un ordre de discours que l'on ne peut pas qualifier de scientifique. La science – même humaine –

¹⁷ Nous avons trop critiqué le directeur de cet ouvrage pour ne pas signaler aussi que, parmi les nombreuses contributions qu'il a lui-même rédigées, quelques unes sont des présentations à la fois bien documentées, logiquement construites et de surcroît très lisibles (celle de la maltraitance infanto-juvénile [p. 518-531] par exemple). Citons aussi l'étude des incendiaires (K. Kuntzburger, M. Laxenaire, p. 192-196) qui s'avère capable à la fois de situer son objet dans les contraintes imposées par le cadre judiciaire, d'en définir la nature, de souligner les points communs autant que les différences dans les personnalités des incendiaires, bref de présenter une rapide synthèse de la question de façon complète, le tout dénué d'effet de manche, de jargon technique ou psychanalytique et même agrémenté d'une bonne bibliographie internationale. C'est donc possible...

est en effet une activité intellectuelle qui requiert nécessairement non pas une unité et une univocité théoriques ou paradigmatiques, mais un minimum de consensus sur la validité des méthodes, un minimum de circulation des résultats des recherches, un minimum de lisibilité et de réfutabilité des postulats et des procédés argumentatifs. Cela suppose que les prétentions individuelles aussi bien que les intérêts corporatistes ou que les logiques théoriques internes de tels ou tels groupes s'inclinent devant l'établissement de procédures collectives définissant les contours d'une *règle du jeu* qui peut seule assurer la cohérence tant intellectuelle que morale de l'activité en question.

Références bibliographiques

[Retour à la table des matières](#)

ALBERNHE Th., dir., 1997, *Criminologie et psychiatrie*, Paris, Ellipses.

BONAPARTE M., 1927, Le cas de Mme Lefebvre, *Revue française de psychanalyse*, 1, pp. 149-198.

CHARNY I. W., 1986, Genocide and Mass Destruction : Doing Harm to Others as a Missing Dimension in Psychopathology, *Psychiatry*, 1, pp. 144-157.

COTTINO A., FISCHER M. G., 1996, Pourquoi l'inégalité devant la loi ?, *Déviance et Société*, 3, pp. 199-214.

DEBUYST Ch., 1998, Un regard criminologique sur l'affaire Dutroux, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2, pp. 169-177.

FEYERABEND P., 1979, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil.

FREUD S., 1985 (1916), Quelques types de caractères dégagés par la psychanalyse, in *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, trad. Paris, Gallimard, pp. 140-171.

FREUD S., 1988 (1915), Pulsions et destins de pulsions, in *Œuvres complètes de psychanalyse*, Paris, PUF, vol. 13, pp. 161-185.

FREUD S., BREUER J., 1996 (1895), *Études sur l'hystérie*, Paris, PUF.

GARINE I., 1990, Les modes alimentaires. Histoire de l'alimentation et des modes alimentaires, in POIRIER J., dir., *Histoire des mœurs*, vol. I, Paris, Gallimard, pp. 1447-1627.

KARLI P., 1987, *L'homme agressif*, Paris, Odile Jacob.

LABERGE D., MORIN D., ARMONY V., 1997, Les représentations sexuées dans les discours d'experts psychiatres, *Déviance et Société*, 3, pp. 251-272.

LAPLANCHE J., PONTALIS J.-B., 1967, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF.

MILGRAM S., *Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

MUCCHIELLI L., 1994a, Le sens du crime. Histoire des (r)apports de la psychanalyse à la criminologie, in MUCCHIELLI L., dir., *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, pp. 351-409.

MUCCHIELLI L., 1994b, Penser le crime. Essai sur l'histoire, l'actualité et les raisons de s'émanciper de quelques représentations persistantes en criminologie, in *Histoire de la criminologie française*, op.cit., pp. 453-505.

POIRIER J., 1990, L'homme, l'objet et la chose, in POIRIER J., dir., *Histoire des mœurs*, vol. I, Paris, Gallimard, pp. 901-960.

RENNEVILLE M., 1997, *La médecine du crime. Essai sur l'émergence d'un regard médical sur la criminalité en France (1785-1885)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.

RICHARD G., éd., 1992, *L'histoire inhumaine. Massacres et génocides des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin.

ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1998, Enquêtes de victimation et statistiques policières, *Questions pénales*, XI.5, pp. 1-4.

THOMAS L.-V., 1980, *Le cadavre*, Bruxelles, Complexe.

THOMAS L.-V., 1982, *La mort africaine*, Paris, Payot.